

## COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2026

### DELIBERATION DCS26\_03\_06\_18

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au Parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	x		
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
M. LEHEE Stephen	Suppléant			x	
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant	x		
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

#### Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX, délégué d'Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 15

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoir : 1 de F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 26 février 2026

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT 3 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DU PERIMETRE NORD EST CONCLU AVEC SAUR**

**Annexe : Avenant 3**

Vu l'article L1411-6 du CGCT selon lequel tout projet d'avenant à une convention de DSP ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante et après avis de la Commission de Concession de Service Public (CCSP) si le projet d'avenant entraîne une augmentation globale supérieure à 5%,

Vu la délibération 2020/20-XI/08 du Comité syndical du 20 novembre 2020 autorisant la conclusion d'un contrat de concession de service public avec la société SAUR pour l'exploitation du service d'eau potable sur le secteur Nord-Est pour une durée de 10 ans allant du 01/01/2021 au 31/12/2030.

Vu la délibération DCS23\_08\_12\_11 du Comité du 8 décembre 2023 autorisant la signature d'un avenant n° 1 modifiant le contrat de concession.

Vu la délibération DCS24\_09\_27\_08 du 27 septembre 2024 autorisant la conclusion d'un avenant n° 2 instaurant notamment une Redevance pour la Mise à Disposition Du Patrimoine, (RMDP).

Après 5 ans d'exploitation, il est proposé aux délégués du Comité de conclure un avenant N°3, sans impact sur le montant du chiffre d'affaires du contrat, comprenant notamment :


- une mise à jour du programme de renouvellement,
- l'ajout de précisions sur certains tarifs de renouvellement de vannes,
- la réduction de 80% du fonds de solidarité et augmentation du taux cible d'impayés à 1,2%, sans impact sur le montant de la redevance reversée au SEA
- la prise en charge des frais d'analyses supportés par le concessionnaire concernant le maintien en activité de l'usine de Seiches,
- la prise en charge par le concessionnaire des frais de basculement des concentrateurs télérelève de la 3G vers la 4G/5G (sans compensation),
- l'abandon de la pénalité de retard sur le développement de la télérelève et le rendement de réseau, pour l'exercice 2024, au vu des moyens correctifs mis en œuvre,
- l'amélioration de la catégorisation des usagers,
- l'augmentation du fonds travaux du contrat de 102 400 €, soit un montant total du fonds de 198 400 €.

**Le Comité, après en avoir délibéré :**

- **Accepte de conclure un avenant n°3 au contrat DSP, secteur Nord-Ouest, conclu avec SAUR,**
- **Autorise la signature de l'avenant n°3 par le Président ou son représentant,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

**Vote : 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon  
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le   
ID : 049-200077402-20260306-DCS26\_03\_06\_18-DE